



**A l'attention des Présidents de ligue,**

N.Réf JRG/AJ  
Objet : Commissaires aux comptes  
Secrétariat : Alexia Julien  
Tel 01.40.52.16.37 / Fax 01.40.52.16.30 / Email : secretariatgeneral@ffjudo.com

Paris, le 02 mars 2017

Monsieur le Président, cher ami,

Conformément à ce dont nous étions convenus et à l'engagement du siège fédéral, le Commissaire Aux Comptes (C.A.C) que vous aviez auparavant pour les ligues qui ont fusionné n'est plus, de fait, sous contrat actuellement, avec la création de d'une ligue nouvelle.

Dès votre prochaine assemblée générale, en avril ou en mai 2017, vous devrez demander aux membres de votre AG de se prononcer, par un vote, sur votre nouveau C.A.C. Vous pouvez dès à présent contacter, pour les 6 ligues concernées (Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Hauts-De-France, Auvergne-Rhône-Alpes) le C.A.C fédéral, Monsieur Pierre-Emmanuel MORIN, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous :

**Pierre-Emmanuel MORIN**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXPERT-COMPTABLE  
DESS DE DROIT FISCAL  
D.U. GESTION DE PATRIMOINE  
D.U. INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPPEN

Immeuble Le Beaufay – 2 Rue Des Chênes Emeraude – 95000 Cergy  
Tel. 01 30 73 47 47 – Fax 01 30 73 20 51 – E-mail : [pierre-emmanuel.morin@wanadoo.fr](mailto:pierre-emmanuel.morin@wanadoo.fr)

Comme convenu, le budget fédéral prendra en charge le coût annuel de votre C.A.C, c'est-à-dire autour de 4 500 € par ligue.

Pour ce qui est des ligues non fusionnées, la fédération procèdera de même mais, comme les contrats sont d'une durée légale de 6 ans, chaque président de ligue, avant son AG ayant à l'ordre du jour le changement de C.A.C, le contrat avec le précédant C.A.C étant achevé, voudra bien m'en prévenir afin que la même procédure exposée ci-dessus puisse être suivie et inscrite à temps au budget prévisionnel fédéral.

Vous remerciant de respecter ces dispositions.

Bien cordialement,

**Didier ROUSSEAU**  
Vice-président Trésorier